



**BOLTON**  
GROUP

**POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS HUMAINS**





**“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ”**

*Art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme*

## POLITIQUE DE BOLTON GROUP RELATIVE AUX DROITS HUMAINS

### Nos principes

Le respect des droits humains fondamentaux est un élément essentiel de la Pérennité de Bolton Group. La dignité et le respect de l'individu sont au cœur de notre culture d'entreprise. Bolton Group s'engage à promouvoir le respect des droits humains et à éliminer leur violation au sein de l'entreprise comme chez ses fournisseurs.

La Politique de Bolton Group relative aux droits humains trouve ses racines dans les valeurs essentielles du Groupe et dans son Code de déontologie.

Le respect des principes énoncés dans la Politique relative aux droits humains doit être considéré comme faisant partie intégrante des obligations de l'ensemble de nos employés et fournisseurs.

Les relations de Bolton Group avec ses parties prenantes se fondent sur la transparence et le respect mutuel. C'est pourquoi la société met en œuvre et soutient les droits humains internationalement reconnus énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et les conventions qui s'en sont inspirées comme la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail*, les *Conventions des Nations unies relatives aux droits de l'enfant*, les *Droits de l'enfant et les principes commerciaux* promus par l'UNICEF, le Pacte mondial et Save the Children.

### Faits concrets reflétant nos engagements

Bolton Group contrôle la mise en œuvre de sa Politique relative aux droits humains et de son Code de déontologie au sein des activités du Groupe, et promeut ces principes auprès de ses partenaires commerciaux et fournisseurs.

Afin de mener ces évaluations et ces analyses, Bolton Group se prévaut de méthodologies universellement partagées comme les Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales, les lignes directrices ISO 26000 et d'autres documents associés.

Tous les faits recueillis pendant la phase d'évaluation représentent une incitation pour le Groupe et ses partenaires commerciaux à redéfinir les politiques, les actions et les comportements qui permettent un respect total des droits humains dans leur contexte de travail.

En cas de non-conformité vis-à-vis de cette politique au sein de Groupe ou de ses fournisseurs, les causes en seront analysées et un plan sera défini afin de promouvoir la conformité.



## DROITS HUMAINS

### *Libre association et négociations collectives*

Nous respectons le droit de nos employés à être représentés de façon appropriée et de former librement et/ou de rejoindre des organisations de travailleurs ou des syndicats, sans représailles, intimidation ou harcèlement. Nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec les représentants librement désignés par les travailleurs, en fondant l'ensemble des négociations sur le respect mutuel et la bonne foi.

### *Conditions de travail et de rémunération*

Nous proposons une rémunération en ligne avec la loi locale et les normes du secteur ; nous travaillons en totale conformité avec la loi existante relative aux salaires et traitements, aux avantages, aux heures de travail et aux heures supplémentaires.

Les méthodes que nous utilisons pour fixer la rémunération se fondent sur des critères objectifs.

Nous nous engageons à respecter les heures de travail hebdomadaires fixées par la législation locale et à ne pas dépasser ce qui est établi par les Conventions de l'OIT en la matière. Nous veillons à ce que les heures supplémentaires soient rémunérées comme il se doit.

Nous nous engageons à accorder des périodes de repos à nos employés, en leur octroyant le droit de bénéficier d'au moins un jour libre par semaine.

### *Travail des enfants et travail forcé*

Nous ne recourons pas au travail des enfants tel que défini par les Conventions de référence de l'OIT. Le Groupe n'emploie pas d'enfants âgés de moins de 15 ans et n'emploiera pas d'enfants en-dessous de l'âge d'emploi légal. En outre, nous nous engageons à garantir un poste convenable aux employés âgés de moins de 18 ans tel que précisé par les Conventions pertinentes de l'OIT.

Nous rejetons toute forme de travail forcé tel que défini par les Conventions et Recommandations de référence de l'OIT.

### ***Protection relative à la santé et à la sécurité***

Nous mettons à disposition un lieu de travail sain et sûr pour l'ensemble de notre personnel, conformément aux lois en vigueur relatives à la santé et à la sécurité. Notre engagement est de veiller à ce que les lieux de travail restent productifs et sûrs, en réduisant les risques d'accidents et de blessures. Nous nous engageons également à impliquer notre personnel dans l'amélioration constante des conditions de santé et de sécurité de nos lieux de travail, conformément aux lois locales.

Nous garantissons à nos employés le droit d'accéder à des soins de santé préventifs et de bénéficier de traitements médicaux aux conditions établies par les lois et pratiques locales.

### ***Respect des individus et diversité***

Nous respectons la diversité et le droit à l'égalité des chances. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination basée sur l'origine ethnique, la couleur, le genre, la langue, la religion, la nationalité, l'opinion politique, l'orientation sexuelle ou le statut social et nous encourageons la promotion d'un comportement éthique sur le lieu de travail.

De même, nous nous engageons à empêcher toute forme de harcèlement ou agression physique, verbal ou psychologique, ainsi que les menaces et l'intimidation au travail.

### ***Droits des populations locales***

Nous menons nos activités dans le respect des droits des communautés locales qui résident dans les zones où opère le Groupe à travers ses usines et nous nous préoccupons du sort des communautés locales les plus vulnérables.

### ***Comment signaler les manquements***

Concernant la Politique relative aux droits humains, des outils de signalement appropriés ont été mis en œuvre et portés à la connaissance des employés et de nos partenaires commerciaux.



*We Care Where You Care*



**BOLTON**  
GROUP